



Organisation
internationale
du Travail

Initiative
pour le recrutement
équitable

► Initiative pour le recrutement équitable de l'OIT: stratégie 2021-2025

Faire le point et aller de l'avant

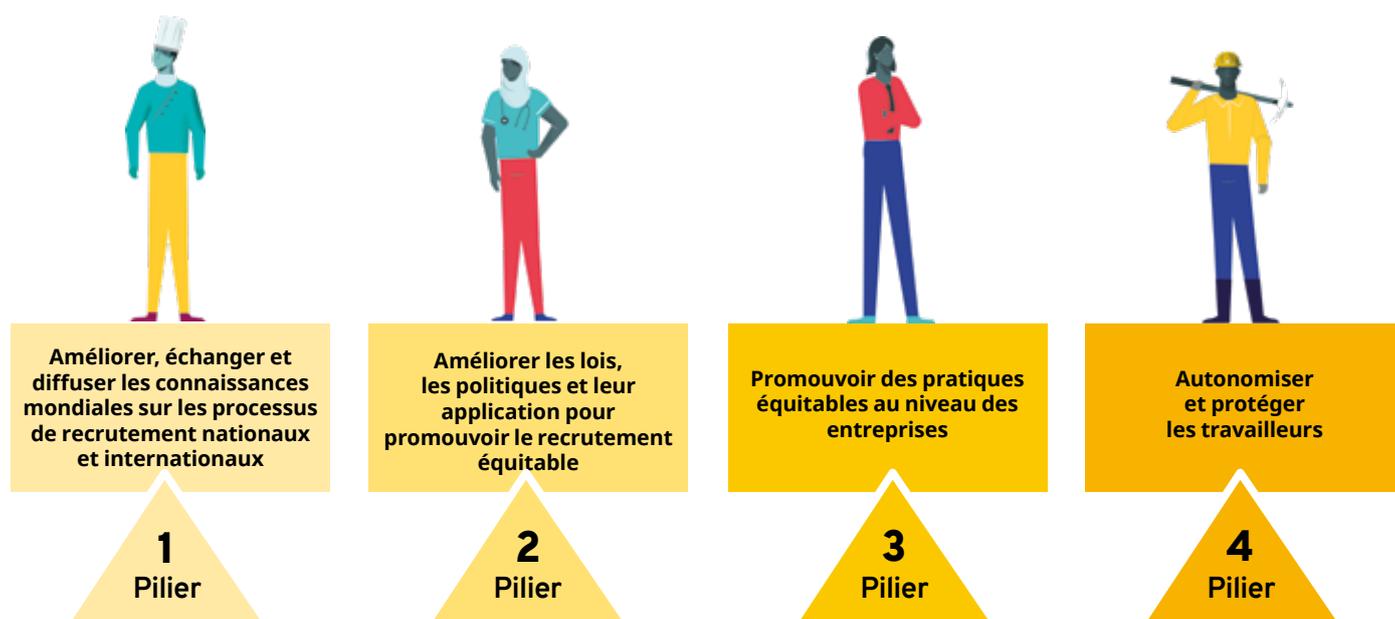
Résumé



L'Initiative sur le recrutement équitable a été lancée en 2014 dans le cadre de l'appel du Directeur général de l'OIT en faveur d'un Programme de migration équitable. Cette initiative s'articule autour des [Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable \(PGDO\)](#), adoptés en 2016 et complétés par la [Définition des commissions de recrutement et frais connexes](#), adoptée quant à elle en 2018 pour être lue de manière conjointe. Ces deux documents ont été négociés par un groupe tripartite d'experts et adoptés par le Conseil d'administration du BIT. Il s'agit des directives les plus à jour reconnues au niveau international dans le domaine du recrutement.

Dans la lignée de la phase I, la stratégie de l'Initiative 2021-2025 est fondée sur les normes internationales du travail (NIT) pertinentes, les orientations internationales afférentes au recrutement équitable et le dialogue social entre les institutions de gouvernance et les acteurs du marché du travail. L'Initiative a permis de faire converger le dialogue politique international, la production de connaissances et de données, et des interventions sur le terrain où des outils sont testés et mis en œuvre en vue de la création d'une expertise spécifique.

L'Initiative, qui place en son cœur le tripartisme et le dialogue social, est mise en œuvre en étroite collaboration avec les gouvernements, les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs, le secteur privé ainsi que les autres partenaires clés et se base sur quatre piliers:



► Vision et mission

Énoncé de vision

Les pratiques de recrutement¹ nationales et transfrontalières doivent se baser sur les normes du travail, être mises en œuvre dans le cadre du dialogue social et garantir l'égalité des genres. Elles doivent notamment:

1. Être transparentes, réglementées, surveillées et effectivement appliquées;
2. Protéger l'ensemble des droits des travailleurs, y compris les Principes et droits fondamentaux au travail, et prévenir la traite des êtres humains et le travail forcé;
3. Contribuer aux politiques en faveur de l'emploi et répondre efficacement aux besoins du marché du travail, y compris en matière de reprise et de résilience

Énoncé de mission

Développer et diffuser les connaissances, promouvoir les droits, renforcer les capacités, favoriser le dialogue social, actualiser les réglementations et établir des partenariats visant la promotion du recrutement équitable.

¹ Conformément aux Principes généraux et directives opérationnelles, le terme recrutement comprend notamment la publicité, la diffusion d'informations, la sélection, le transport, l'embauche et le placement, et en ce qui concerne les travailleurs migrants, le retour dans le pays d'origine le cas échéant. Cela s'applique aussi bien aux demandeurs d'emploi qu'aux personnes déjà engagées dans une relation de travail.

► Piliers et objectifs

1

Améliorer, échanger et diffuser les connaissances mondiales sur les processus de recrutement nationaux et internationaux

- ▶ **Objectif 1.1** Production et diffusion de données et de recherches de qualité dans les domaines thématiques ou les secteurs clés, y compris le secteur de la santé et des services à la personne, l'agriculture, la construction, les transports et les services.
- ▶ **Objectif 1.2** Production et diffusion de directives et d'outils novateurs et fondés sur des données factuelles.
- ▶ **Objectif 1.3** Promotion effective des normes et principes de recrutement équitable de l'OIT, y compris des Principes et droits fondamentaux au travail, au sein des programmes mondiaux et régionaux, et mise en œuvre d'innovations pilotes.
- ▶ **Objectif 1.4** Tenue effective de formations et de sessions de renforcement des capacités en partenariat avec le Centre international de formation de l'OIT, et conception, adaptation et mise à jour du matériel pédagogique destiné à répondre aux besoins émergents.
- ▶ **Objectif 1.5** Amélioration de l'accès du grand public aux informations sur les pratiques de recrutement abusives et leur impact en matière de travail forcé, de servitude pour dettes et de traite des êtres humains, notamment grâce à une couverture médiatique améliorée et précise.

3

Promouvoir des pratiques équitables au niveau des entreprises

- ▶ **Objectif 3.1** Renforcement, au profit des entreprises et employeurs des réseaux de l'OIE, ainsi que des réseaux de l'OIT (tels que le GBNFL de l'OIT et l'Alliance 8.7, la Plateforme sur le travail des enfants, etc.) et autres secteurs pertinents, de la sensibilisation et de l'accès aux connaissances, à l'orientation et aux outils visant le changement des pratiques de recrutement dans un esprit d'égalité de genre et la mise en œuvre des directives de l'OIT.
- ▶ **Objectif 3.2** Amélioration de l'accès des entreprises, et en particulier des PME, aux outils nationaux et/ou sectoriels spécifiques pour mener une diligence raisonnable à la mise en œuvre de pratiques de recrutement équitable.
- ▶ **Objectif 3.3** Renforcement, au profit des agences d'emploi privées (et, le cas échéant, des services publics de l'emploi), de la sensibilisation et de l'accès aux connaissances, à l'orientation et aux outils visant le changement des pratiques, la tenue d'une diligence raisonnable et l'alignement sur les programmes volontaires.

2

Améliorer les lois, les politiques et leur application pour promouvoir le recrutement équitable

- ▶ **Objectif 2.1** Adoption et mise en œuvre de lois et de politiques nationales, en collaboration avec les partenaires sociaux, visant à soutenir la création d'emplois et à protéger les travailleurs tout au long du processus de recrutement.
- ▶ **Objectif 2.2** Augmentation du nombre de pays mettant en œuvre ou améliorant leur système de contrôle du recrutement afin d'identifier les infractions y afférentes et d'offrir des recours efficaces.
- ▶ **Objectif 2.3** Augmentation du nombre de pays signant ou renégociant des accords bilatéraux en matière de travail conformes aux normes et principes de l'OIT, et ce au travers du dialogue social à toutes les étapes.
- ▶ **Objectif 2.4** Engagement effectif des organisations de travailleurs et d'employeurs dans un dialogue social bipartite ou tripartite dans le domaine du recrutement.
- ▶ **Objectif 2.5** Augmentation du nombre de pays prenant des mesures pour ratifier les normes internationales du travail pertinentes pour le recrutement équitable.

4

Autonomiser et protéger les travailleurs

- ▶ **Objectif 4.1** Renforcement, au profit des organisations des travailleurs, de la sensibilisation et de l'accès aux connaissances, à l'orientation et aux outils visant l'augmentation de la représentation des travailleurs migrants en leur sein.
- ▶ **Objectif 4.2** Renforcement, au profit des organisations des travailleurs, de la sensibilisation et de l'accès aux connaissances, à l'orientation et aux outils visant l'amélioration et l'expansion de leurs activités de soutien et de promotion du recrutement équitable, le cas échéant en partenariat avec des organisations de la société civile.
- ▶ **Objectif 4.3** Diffusion auprès des travailleurs d'informations indépendantes, pertinentes, compréhensibles et exploitables sur leurs droits et obligations en matière de recrutement, y compris sur l'accès à la justice et autres recours.
- ▶ **Objectif 4.4** Accès effectif des travailleurs aux indemnités et autres réparations par l'entremise de la justice, du dialogue social et de mécanismes entreprise-syndicat de règlement des conflits.



Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS)

Service des migrations de main-d'œuvre (MIGRANT)

Bureau international du Travail

4, route des Morillons

1211 Genève 22 - Suisse

T: +41 (0) 22 799 61 11

ilo.org/fairrecruitment

Copyright © Organisation internationale du Travail – 2021
Publié en avril 2021